

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Retraite mensuelle du clergé. — IV Correspondance romaine. — V Leurs âmes. — VI Glanures. — VII Cérémonies religieuses. — VIII Consultation liturgique : Solennité de S. Thomas. — IX Notes bibliographiques. — X Aux prières.

## ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 29 mars

Dimanche de la passion et premier vendredi du mois.

## ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 29 mars

Messe du dim. de la Passion, *semi-double privil.* ; 2e or. pour l'Eglise ou pour le pape, préf. de la Croix. — I vêpres de S. Jean Damascène (du 27), *double* ; mém. du dim. (ant. *Abraham*).  
J. S.

## BETRAITE MENSUELLE DU CLERGE

Mercredi, le 1 avril, au grand-séminaire de Montréal

Les exercices en commun commenceront à 2 heures. Ils comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 5 mars 1903.



LE 3 mars a eu lieu à Saint-Pierre la chapelle papale qui devait, selon l'usage, se tenir à la Sixtine. Le cérémonial observé a été absolument le même ; toutefois il y avait quelques particularités qu'il est bon de noter au passage.

— Le Sacré-Collège était très nombreux, il comptait 43 représentants ; et comme il n'y a en ce moment que 57 cardinaux, on voit que 14 seulement n'avaient pu venir. Il y avait 250 évêques ; parmi eux le Canada comptait Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Emard, évêque de Valleyfield. Les prélats étaient en nombre considérable, tout un banc était occupé par les protonotaires, et un autre par les prélats de mantelletta.

— Les corps armés du Vatican offraient aussi de grandes modifications. La Garde-Suisse, pour la première fois depuis 1870, avait repris ses cuirasses. On les avait vues aux fêtes du centenaire de Saint-Pierre, en 1867, et depuis ce moment elles étaient restées renfermées dans l'Armeria Vaticana. Le casque en cuir bouilli était remplacé par un casque forme moyen-âge, en fer battu. Les armures des officiers de la garde étaient richement damasquinées d'or et ciselées, aussi elles obtenaient un légitime succès de curiosité.

— La Garde-Noble portait pour la première fois en corps son magnifique costume tout flambant neuf, et qu'elle avait inauguré au commencement de l'année. C'est un retour aux anciennes traditions du corps qui avait l'habit rouge. Depuis 1870, à cause du deuil de l'Eglise, les gardes-nobles revêtaient leur uniforme bleu foncé qui constitue aujourd'hui la petite tenue. L'uniforme de gala est une tunique de drap rouge, ayant un col, des revers de manches en velours bleu relevé par des tresses ou ornements d'or qui varient suivant le grade de la personne. La Garde-Palatine elle-même avait

remplacé les clairons par des tambours et va, sous la direction du comte Pecci, son nouveau commandant, modifier son uniforme qui remonte à l'époque Napoléonienne.

— Le pape inaugurerait cette fois une nouvelle *Sedia gestatoria*, donnée la veille par les camériers de cape et d'épée, et qui est plus légère que celle dont on se servait habituellement. Elle est selon l'usage en velours rouge brodé d'or ; son ossature est en bois doré, sauf quelques ornements en métal, et sur le dos est un Saint-Esprit brodé en argent.

— Léon XIII portait aussi la tiare que lui a donnée l'Italie. On attendait avec curiosité cet objet ; il a été une désillusion. D'abord, la tiare ne coûte que 6,000 francs ; on ne pouvait donc prétendre à quelque chose de splendide ; mais de plus, malgré l'habileté de l'artiste, l'effet général est disgracieux. La mince lame d'argent qui forme le fond, a été oxydée, ce qui la fait ressembler de loin à du fer battu ; et les trois couronnes d'or, délicatement travaillées, sont si minces qu'elles se laissent à distance plus deviner que voir. Ajoutons que, contre tout souci des rubriques, la tiare n'a point de pierres précieuses, ce qui donne à l'ensemble une tonalité froide et grise qui semble ne point convenir à la majesté pontificale.

— Que dire de la messe ? On attendait ce que M. Perosi, maintenant seul directeur de la Sixtine, allait donner. Les deux morceaux de sa composition, l'*Oremus pro pontifice nostro Leone*, à l'offertoire, et le *Benedictus*, après l'élévation, étaient vraiment de belle facture et on y sentait vibrer l'âme d'un artiste chrétien. Il y avait particulièrement dans ce dernier morceau des passages d'une douceur mélodique, tellement fondue dans une harmonie suave qu'on était comme transporté dans un monde nouveau offrant à nos sens des sensations inconnues. Il faut donner aussi un bon point à M. Perosi ; c'est la première fois qu'à la Sixtine on a entendu le pur plain chant pour l'introït et quelques autres parties de la messe. Espérons que

ce ne sera pas la dernière ; car le plain chant bien exécuté est une source de jouissances que ne peut offrir le chant figuré.

— Le Souverain-Pontife avait voulu que le *Te Deum* fut chanté par la foule alternant avec les chœurs de la chapelle. On était au minimum une soixantaine de mille personnes à Saint-Pierre, et toutes ces voix, s'unissant dans une même expression de foi, de reconnaissance et d'amour, ébranlaient l'âme la plus sceptique. On se rappelait instinctivement cette parole du Maître : Quand deux ou trois seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux ; un souffle divin remplissait la vaste basilique, la foi de l'Eglise se rendait vivante et agissante par ces milliers de voix qui criaient leur prière et leur reconnaissance. Et quand Léon XIII, assis devant la confession de Saint-Pierre, donna la bénédiction papale et l'indulgence plénière, une longue acclamation qui sembla ne pas finir fut le merci de tout un peuple.

DON ALESSANDRO.

## LEURS AMES

**M**ALGRÉ le grand papa, un bon vieux Canadien, qui n'aimait pas cela du tout, la mère, histoire de goûter un peu de tranquillité, avait donné à lire aux enfants un de ces journaux new-yorkais, à grandes images et à petites idées, où l'on rencontre à peu près tout, excepté ce que l'on y devrait rencontrer.

Ce jour-là, il y avait eu des événements terribles en grand nombre à travers le monde.

Dans une catastrophe, plus de vingt-cinq mille personnes avaient trouvé la mort presque en un instant. Une souscription formidable allait être votée par le Congrès. On parlait d'un demi-million de dollars.

Ailleurs, Madame X..., si jeune, si belle, si riche — trinité terres-

tre — avait été tuée brutalement par son mari, à coups de revolver. Afin d'enlever le côté macabre du récit, le journal avait soin de représenter la victime dans la robe de soirée « qu'hier encore elle portait ».

Ailleurs, un ministre de l'évangile... réformé... s'était enivré au moment de prononcer un discours sur la tempérance ; ailleurs, M. X... s'était suicidé dans une crise de jalousie ; etc, etc. Bref, toute la série des scandales quodidiens et des divorces, toute la lyre, dans la rivière de sang mêlé de boue, de larmes et de « whiskey ».

Et quand ils furent repus et saturés de ces paquets de nouvelles, les enfants dirent à leur mère : « C'est bien intéressant le journal d'aujourd'hui. Maman chérie, à demain, n'est-ce pas ? »

Puis s'adressant au grand papa : « Vous avez bien perdu », lui dit une petite blondine de dix ans, répondant au joli nom d'Henriette, et... la figure pas mal délurée pour son âge.

— « O les belles maisons perdues là-bas dans la Martinique ! » s'écria Louis.

— « Et les petits enfants, et puis leurs papas et puis leurs mamans qui sont morts ! continua Henriette, j'avais oublié. »

« Toi, tu ne lis jamais que la « children's section ». Tu n'as pas seulement voulu lire, tu sais, là où on parlait de Saratoga et de... »

Ecœuré de leur cynisme enfantin le vieillard alors prit la parole :

« Mes pauvres petits, je vois que vous n'avez rien su lire, rien su voir dans votre journal de païens. Vous n'avez rien vu, car vous n'avez pas aperçu le principal. »

« Vous n'avez aperçu que les *choses* et vous n'avez pas regardé les *âmes*. Vous n'avez pensé qu'au malheur des corps et vous oublié de réfléchir à la chute des âmes, à la perte des âmes. »

« Mes jours seront brefs désormais. Je suis vieux et cassé. Depuis que j'ai quitté le Canada, les années pèsent doublement sur mes épaules... il n'est pas bon de quitter son pays. Je vais bientôt mourir, et il m'est facile de songer à la tombe et à son au-delà et à

son après. Mais écoutez-moi bien, mes enfants. Ma coutume ne date pas d'aujourd'hui. Je me suis toujours habitué à penser au Janger et au malheur des âmes. *Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?* Cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je l'ai toujours eue gravée dans mon esprit et dans mon cœur. Elle a toujours été ma ligne de conduite. »

« Mes pauvres petits, s'il vous arrive de voir quelqu'un tomber dans l'Hudson ou se blesser en tombant d'un wagon, vous essayez aussitôt de l'aider, n'est-ce pas ? ou du moins vous criez bien vite : « Au secours ! au secours ! »

« Eh bien, quand vous voyez quelqu'un oublier la loi du Bon Dieu, quand vous entendez le récit d'un accident, quand on vous dit qu'une personne va mourir, criez alors « au secours ! » au Bon Dieu. Songez aux âmes qui vont commencer le grand voyage... Une seule chose est nécessaire, c'est de sauver son âme. »

« Le reste, on peut l'enlever de nos mains et le détruire. Notre nom, on peut le déchirer et le calomnier. Nos biens, nous pouvons les perdre. Mais notre âme..... »

HENRY BAYARD.

## GLANURES

IENT DE PARAITRE. — *Mémorial sur l'Éducation au Canada*, par C.-J. Magnan. — Dédié à l'honorable A. Robitaille, secrétaire de la Province de Québec. — Préface par l'honorable T. Chapais, membre du Conseil de l'Instruction Publique. — Un joli volume de plus de cent pages, imprimé sur papier de luxe et broché avec grand soin.

En écrivant cet ouvrage, M. le directeur de *l'Enseignement Primaire* s'est proposé de faire connaître à ses compatriotes la véritable situation scolaire dans la Pro-

vince de Québec. Aux statistiques officielles, il ajoute celles des communautés religieuses non subventionnées ; et il prouve d'une manière irréfutable qu'au lieu d'être la dernière dans la Confédération, relativement aux dépenses scolaires, la Province de Québec est la première.

M. Magnan fait aussi brièvement l'historique de l'éducation dans notre Province, et rappelle les sacrifices que nos pères se sont imposés avant de voir le triomphe des idées catholiques et françaises.

L'ouvrage comprend sept chapitres et un appendice.

Cette publication mérite les plus grands éloges. Aucun prêtre ne devrait se priver des lumières qu'elle renferme.

*Le Père " l'Etat " .* — La scène se passe en France. Je dis à mon fils : " Pierre, va me faire cette commission. — Non, me dit-il, je ne veux pas. " Et je levai la main sur lui. — Non, riposte-t-il, t'as pas le droit de me commander. — Ah ! et qui donc en a le droit ?

— L'Etat. Or, l'Etat, c'est pas toi, pour sûr. — Qui diable t'a fourré ces idées saugrenues dans la cervelle ? — C'est l'instituteur même qui dit que les enfants appartiennent à l'Etat avant d'appartenir à leurs parents. "

A ces mots, je suffoquais de colère ; je me tins cependant : j'avais eu soudain une idée heureuse.

Le soir, Pierre arrive de l'école au moment du souper. La table était mise. " Tiens, dit-il, il n'y a que deux couverts ? — Oui, fais-je d'un ton résolu, je ne te donne pas à souper ce soir. — Ah ! et pourquoi donc ? — Parce que je n'ai pas le droit de te nourrir. C'est l'Etat ; tu dis que tu es à lui, pas à moi ; va lui demander de la soupe, du pain et le reste. " Et je l'envoyai coucher, l'estomac vide, malgré les supplications muettes de ma femme, toujours prête à capituler. Le lendemain, à déjeuner et à dîner, même histoire. Il avait aussi besoin d'un habit

qu'il attendait avec impatience pour ses étrennes. Je le renvoyai encore à " Son Père l'Etat ".

La leçon eut meilleur effet que tous les raisonnements. Au souper, le deuxième jour, Pierre me dit en pleurant : " Père, je ferai tout ce que tu voudras. C'est des bêtises que je disais ; est-ce que je savais, moi ? J'entends dire tout ça à l'école ! — Depuis, il est doux comme un agneau.

*Leçon d'architecture.* — Souvent les architectes de nos jours auxquels on confie l'édification d'une église n'ont en vue que le " morceau " à exécuter. Moins inspirés que leurs ancêtres par l'esprit de foi et le sentiment des nécessités du culte, ils rêvent d'une architecture soit classique, soit nouvelle, mais laissent un peu trop dans l'ombre le côté pratique. Monseigneur de Soissons a laissé tomber de ses lèvres, il y a quelques temps, un petit conseil qu'il est bon de recueillir et de méditer. Le voici tel que nous l'apporte une feuille du pays.

Tout récemment, Mgr l'évêque de Soissons passait par une importante paroisse de son diocèse, où l'on pense à faire une nouvelle église. Consulté par le curé, le maire et les fabriciens qui lui demandaient son avis sur le plan à suivre, l'évêque répondit : " Donnez-nous avant tout une église pratique ". Et comme ce mot demandait naturellement quelques explications, Sa Grandeur les résuma en ces trois points :

" 1o Que tout le monde voie le prêtre disant la messe au maître-autel, non seulement de la nef principale, mais des nefs latérales, des deux côtés du transept et des chapelles, si vous en avez. Les enfants surtout seront bien placés pour voir et pour entendre ;

" 2o Que tout le monde puisse voir et entendre le prêtre qui prêche, en quelques endroit qu'on se trouve dans l'église ;

" 3o Que tout le monde puisse lire sa messe dans son

livre de messe, sans difficulté, à la lumière du jour et à la lumière des lampes quand il fait nuit.

“ Ajoutez ensuite tous les ornements que comportent l'architecture, la peinture, l'art religieux en un mot ; mais, de grâce, respectez d'abord les conditions primordiales.”

Nous croyons que l'on fera bien partout de mettre ce programme à exécution, dans la mesure du possible, car il faut, avant tout, attirer les fidèles aux offices, les y retenir ; c'est même pour cela que l'on a fait des églises, et qu'on en fait encore.

*Les catholiques aux Etats-Unis.* — D'après le *Catholic Directory* de l'année 1903, il y a aux Etats-Unis 11,289,710 personnes appartenant à la religion catholique, soit un septième de la population. Si on ajoute à ce nombre celui des catholiques, sujets américains, qui se trouvent dans les différentes colonies, on attint un chiffre beaucoup plus élevé.

La population catholique des colonies est la suivante : Philippines, 6,565,998 ; Hawaï, 33,000 ; les îles Sammoa, 3,000 ; l'île de Guam, 9,000, et Porto-Rico, 953,243.

La population des Etats-Unis et de ses colonies étant de 84,233,069, et le nombre des catholiques de 18,853,951, il en résulte que près d'un quart de cette population appartient à la religion catholique.

*Un oblat décoré.* — Un fait sans précédent vient de se produire en Angleterre. Le roi Edouard VII a envoyé à un religieux, à un oblat de Marie, le Père Hecht, la décoration de Saint-Michel et Saint-Georges.

L'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges ne compte que deux cent-cinquante membres. Il est réservé aux princes de sang royal ou aux grands dignitaires de la couronne d'Angleterre.

En y faisant entrer le Père Hecht, le roi Edouard a

voulu donner un témoignage éclatant de la reconnaissance de l'Angleterre pour le dévouement avec lequel les oblats de Marie ont soigné les blessés pendant la guerre du Transvaal.

*Jeanne d'Arc.* — Dans sa récente réponse à une adresse de l'épiscopat français, lui parlant de la cause de Jeanne d'Arc, Léon XIII disait :

“ Vous n'ignorez pas que, dans l'affaire si grave que vous nous proposez, on doit religieusement observer les lois qui règlent la procédure de la Sacrée Congrégation des Rites. Nous ne pouvons maintenant que demander à Dieu de faire aboutir cette cause au gré de vos désirs ”.

Ces paroles faisaient allusion à un débat qui s'était élevé au sujet de la prétendue abjuration de Jeanne d'Arc. Était-elle authentique ou non ? Si vraiment la Pucelle avait confessé avec serment qu'elle était hérétique et schismatique, comment pourrait-on la placer sur les autels, même après que la crainte du supplice lui aurait arraché un tel aveu ?

Le regretté cardinal Parocchi fit part de cette difficulté à Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui s'adressa à des historiens pour éclaircir cette grave question. Une dissertation de M. le chanoine Dunand prouva, à l'aide de documents historiques et d'arguments juridiques et théologiques jusqu'ici irréfutables, que le juge de Jeanne d'Arc était un faussaire, et que son héroïque victime n'avait, le 24 mars 1432, ni juré ni abjuré.

Ces conclusions, confirmées par un savant travail de M. le chanoine Ulysse Chevalier, fourniront, espérons-le, l'heureuse issue de cette cause discutée dans une seconde séance, le 17 mars. Plusieurs cardinaux français, membres de la Sacrée-Congrégation des Rites, entre autres ceux de Reims, de Lyon et d'Autun, ont dû prendre part au débat.

Montréal, 19 mars 1903.

## CEREMONIES RELIGIEUSES



la maison-mère des Sœurs de Charité de la Providence, Montréal, vendredi dernier, le 13 du courant, sous la présidence du révérend Père E. Desjardins, s. j., prédicateur de la retraite, trente-trois postulantes ont revêtu l'habit religieux.

Ce sont Mesdemoiselles Noémi Ebacher, de Saint-Prospér ; Mary-Hannah Archer, de Montréal ; Alice Dion, de Sainte-Julie de Sommerset ; Joséphine Leduc, de Thurso ; Alma Beaudet, de Woonsocket, R. I. ; Céline Bellerose, de Saint-Gabriel de Brandon ; Albina Monfils, de Saint-Ephrem d'Upton ; Lumina Mainville, de Pointe-du-Lac ; Marie-Anna Sylvestre, de Saint-Ignace-de-Loyola ; Marie-Jeanne Lambert, de Sainte-Ursule ; Laura Mathon, de Waterburg, Conn. ; Elise Boudreau, de Manchester, N. H. ; Joséphine Deland, de L'Acadie ; Marie Coutu, de Sainte-Elisabeth ; Alice Paquette, de Montréal ; Rose-Alba Latour, de Sainte-Elisabeth ; Ernestine Quenneville, de Saint-Isidore de Prescott ; Marie Savignac, de Sainte-Elisabeth ; Ida Beaudry, de Joliette ; Hélène Taillon, de Saint-Vincent-de-Paul, Isle-Jésus ; Rachel Lavallée, de Saint-Thomas de Joliette ; Maria Lavoie, de Drummonville ; Alice Baril, de Sainte-Elisabeth ; Marie Lafontaine, de Saint-Cuthbert ; Alma Proulx, de Saint-Thomas de Valleyfield ; Eulalie Nobert, de Sainte-Geneviève de Batiscan ; Rose-Anna Roy, de Montréal ; *vocales*.

Marie Trahan, de West Wickham ; Alice Dumont, de Rawdon ; Emma Houle, de Saint-Sylvere ; Joséphine Arbour, de Montréal ; Marie-Louise Poirier, de Sainte-Marthe ; Marie Fortin, de la Bâse Saint-Paul ; *coadjutrices*.

Le 14 au matin, une cérémonie plus imposante réunissait, à la chapelle de l'établissement, plusieurs membres du clergé, les parents et les amis de trente-et-une novices qui allaient se consacrer au service des pauvres par l'émission des premiers vœux. Monseigneur Alfred Archambeault, pronotaire apostolique et supérieur ecclésiastique de

la communauté des Sœurs de la Providence, présidait la cérémonie, assisté de messieurs les abbés T. Gervais, chapelain de la Maison-Mère, et Chs-B. Veillet, vicaire à Saint-Narcisse.

Le sermon de circonstance a été prêché par le révérend Père E. Desjardins, s. j., et la messe célébrée par M. l'abbé V.-T. Duhamel, vicaire à Saint-Jacques.

Ont prononcé les vœux de religion :

Elvina Brodeur, dite sœur Aurélie de Cordoue, de Wisnooski, Vt. ; Marie-Anne Veillet, dite sœur Blaise, de Batiscan ; Marie-Reine Simard, dite sœur Fébronie, de Sainte-Anne des Plaines ; Aurore Cormier, dite sœur Gabriel de l'Incarnation, de Sainte-Gertrude ; Julie Toupin, dite sœur Marie-Elise, de L'Acadie ; Adéline L'Heureux, dite sœur Robert, de Williamstown, Mass. ; Fabiola Labre, dite sœur Pierre-Canisius, du Coteau-du-Lac ; Ada Pharand, dite sœur Josaphat, du Coteau-du-Lac ; Emma Dufault, dite sœur Cajetan, de Montréal ; Eva Mercure, dite sœur Louis d'Anjou, de Saint-Tite ; Albina Méthot, dite sœur Eulalie de Mérida, du Coteau-du-Lac ; Donalda Sauvé, dite sœur Véronique de Juliani, du Coteau-du-Lac ; Alida Gareau, dite sœur Pulchérie, de Saint-Télesphore ; Ellen Hart, dite sœur Wolfgan, de Fraserville ; Marie Leclerc, dite sœur Marie-Julienne, de Sainte-Elisabeth ; Virgine Trudel, dite sœur Marie de Socos, de Sainte-Ursule ; Rosanna Saucier, dite sœur Nothburge, de Maskinongé ; Marie Masse, dite sœur Ange-Spinola, de Saint-Thomas de Joliette ; Emélie Savoie, dite sœur Jean de Sébaste ; de Sainte-Ursule ; Pacifique Bellefleur, dite sœur Caïus, de Laprairie ; Victorine Boucher, dite sœur Anne-Elisabeth, de Sainte-Elisabeth ; Emma Panneton, dite sœur Victor de Barcelone, de Yamachiche ; Auréa Milot, dite sœur Honoré de Bressia, de Yamachiche ; Rosanna Perreault, dite sœur Florida, de Sainte-Elisabeth ; Rébecca Rocheleau, dite sœur Sévère, du Cap-de-la-Madeleine ; Albertine Laporte, dite sœur Jean-Léonard, de Sainte-Elisabeth ; *vocales* ;

Les sœurs Rachel Bujold, de Sainte-Bonaventure ; Bernadette

Dumontier, de Saint-Barthélemi ; Marie-Louise Pichette, de Sainte-Ursule ; Marie Bélanger, de Saint-Simon de Rimouski ; *coadjutrices*.

\* \* \*

A l'Hôpital-Général de Montréal, le 13 du mois courant, M. C. Lecoq, supérieur de Saint-Sulpice, a admis à la profession religieuse les sœurs McQuillon ; Ferland-Ste-Albine ; Sauvage ; Prince-Ste-Clotilde ; Féron ; Ouimet ; Magnan-Généreux ; Lajoie-Lafamme ; Séguin-St-Simon ; Legault-Ste-Françoise.

La messe a été dite par M. S. Charrier, p. s. s., curé de Saint-Jacques, et le sermon a été donné par M. C. Lecoq.

## CONSULTATION LITURGIQUE

### Solennité de S. Thomas



**QUESTION.** — Il me semblait que les solennités de fêtes remises aux dimanches ne pouvaient se faire que dans les églises ; mais je remarque que l'ORDO indique celle de S. Thomas au dimanche suivant la fête dans les séminaires. Comme les chapelles de séminaires ne sont pas des églises, je désirerais savoir :

1o Si l'on peut comprendre sous ce titre de séminaires, non seulement les grands mais aussi les petits-séminaires ou collèges ;

2o Quels sont les maisons exciues par le mot *aliquibus* que l'on ne trouve que dans l'ORDO de cette année ?

UN PRÊTRE DE COLLÈGE.

**RÉPONSE.** — Vous aviez raison de penser que les solennités de nos fêtes de la Purification, de S. Joseph, de l'Annonciation et autres indiquées dans l'ORDO, ne peuvent se faire que dans les églises. Ces solennités ou messes votives solennelles d'une fête n'ont été demandées et obtenues que pour les églises, *in cunctis ecclesiis*, est il dit dans l'indult (1). Ce terme désigne-t il aussi les chapelles publiques ainsi que les chapelles semi-publiques des communautés

(1) Voir le texte dans l'Appendice au 1er concile de Québec.

religieuses ? La demande en a été faite par le diocèse de Québec à la Congrégation des Rites (2) qui a répondu que ces indulgences de solennité s'étendaient aux chapelles publiques, mais non aux autres ; et a refusé en même temps la permission que l'évêque lui demandait de pouvoir les permettre dans les chapelles de communautés. Ainsi toute permission donnée par l'ordinaire de faire quelque-une de ces solennités dans les chapelles semi-publiques de communautés est nulle depuis cette réponse.

Mais il n'en est pas ainsi de l'indult de la solennité de S. Thomas. Cette dernière concession diffère essentiellement des autres sur ce point. Si elle avait été accordée pour les églises, comme les autres, on ne pourrait la faire dans les chapelles de collèges et de séminaires qui sont toutes semi-publiques. Aussi a-t-elle été demandée et concédée, dans le diocèse de Montréal, au séminaire diocésain et aux autres écoles catholiques qui possèdent un oratoire où l'on célèbre la messe (3), et dans la province ecclésiastique actuelle de Québec, aux grands et petits-séminaires (4). L'indult concerne donc, dans tous les diocèses de la province de Québec, les collèges classiques ; et, de plus, dans celui de Montréal, même les collèges commerciaux ou autres pensionnats où l'on célèbre la messe.

L'ORDO de la province ecclésiastique de Montréal indiquait, depuis l'obtention de l'indult, que cette solennité de S. Thomas doit se faire dans les grands et petits-séminaires, non pour restreindre la portée de l'indult, mais parce que d'ordinaire on ne chante pas cette messe solennelle dans les diverses communautés non comprises par ces expressions de grands et petits-séminaires. Mais le rédacteur de l'ORDO ayant appris que la messe était chantée le jour de la fête même, dans plusieurs maisons, et qu'il n'y avait pas lieu, dans ces chapelles, d'en faire la solennité le dimanche, a changé le titre de

(2) S. R. C. 6 martii 1896 ad VII *Quebecen.* n. 3890.

(3) *Mandements... Montréal* tome IX (I de Mgr Fabre), p. 462 (ou circulaire no 45, du 26 octobre 1882).

(4) Voir l'Appendice au VII concile de Québec.

*In Majorib. et Minor Semin.* en celui de *In aliquib. Semin.*, désormais plus juste. Le mot *aliquibus* exclut alors les maisons où l'on a déjà solennisé la fête le jour même. (5). J. S.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Ecrites pour la *Semaine religieuse* de Montréal

Ce qu'il faut penser du XIXe siècle. — Par Mgr G. Bonomelli, évêque de Crémone. — (Paris, librairie Vic et Amat.

Mgr Bonomelli, né en 1831, a traversé plus des deux tiers du siècle qu'il essaie de juger au point de vue scientifique, politique, social, moral et religieux. Elevé à l'épiscopat en 1871, il s'est fait connaître par un grand nombre d'ouvrages, et il a conquis ainsi une place remarquable dans l'épiscopat italien.

Son travail, traité, ainsi que s'exprime l'auteur lui-même, d'une manière brève, simple et populaire, écarte les questions subtiles, les hauts et profonds raisonnements, les polémiques toujours fâcheuses et peu utiles. Il essaie seulement d'établir le bilan de la situation du monde à son passage d'un siècle à un autre. Qu'avons-nous gagné ou perdu dans le XIXe siècle qui vient de finir ? Que pouvons-nous espérer du XXe siècle qui se lève ?

La réponse de Mgr Bonomelli, développée en cent-cinquante pages pleines de vie et d'intérêt, de considérations sérieuses et de justes aperçus, conclut au progrès général réalisé dans toutes les sphères de l'activité humaine. « *Je pense, dit-il, qu'il ne peut y avoir homme*

(5) Il ne faut pas appliquer cette remarque aux autres solennités. On n'est pas tenu de faire la solennité de S. Thomas dans les séminaires où l'on a déjà célébré la fête. Mais on doit toujours, dans les églises et chapelles publiques, faire la solennité des fêtes de la Purification, de S. Joseph, l'Annonciation, etc., indiquées dans l'ORDO, lors même qu'on aurait chanté la messe de la fête et qu'il y aurait eu assistance nombreuse. La Congrégation oblige même dans ce cas à faire la solennité (S. R. C. 6 mars 1896, IV *Quebecen.* n. 3890). Il n'est permis d'omettre cette solennité que dans les églises où la fête est chômée, comme la fête de Ste Anne, à Varennes, et celle de S. François-Xavier, à Caughnawaga. Dans ce cas il n'y a plus de raison de faire la solennité le dimanche suivant et par conséquent on ne peut la faire, l'indult ne s'appliquant pas à ces paroisses.

J. S.

*sensé, myope en histoire, au point de ne pas aimer mieux vivre en ce siècle qu'en aucun de ceux qui l'ont précédé.* »

On lira avec plaisir et fruit cette brochure, où l'on sent à tant d'endroits battre un grand cœur d'évêque, plein d'amour pour l'Eglise et de zèle pour le bien moral de ses frères. M. M.

**Sentimentalisme et Formalisme.** — *Par Mgr Bonomelli, évêque de Cremona.* — Traduction de M. l'abbé C.-A. Bégin. — Paris, librairie Vic et Amat. — 1902.

La vie religieuse de l'homme se compose, comme lui-même, de corps et d'âme. De corps, ce sont les pratiques extérieures ; d'âme, ce sont les actes intérieurs. Ne voir que l'âme, c'est du sentimentalisme. Ne voir que le corps, c'est du formalisme. Cette double erreur est désastreuse. Elle appauvrit, déforme, fausse, énerve la vie chrétienne.

Avec le sentimentalisme, cette vie se perd en une religiosité malsaine, en des rêveries bizarres, en une communion vague de l'âme avec un Dieu dont on met en doute la personnalité, en des effusions dont l'imagination fait les frais plus que la foi. Avec le formalisme, le danger n'est pas moins grand. C'est celui des pratiques extérieures, machinales et routinières, vides de doctrine et de piété sérieuse et n'apportant à l'âme, pour ses luttes et contre ses passions, nul secours de lumière et de force.

Ce double travestissement de la vraie dévotion a été examiné dans tous ses aspects et avec une grande puissance d'analyse par l'éminent évêque de Cremona. La lecture de son opuscule sera utile aux fidèles qu'elle défendra contre les écarts d'une piété trop sentimentale ou trop encombrée de pratiques puérides ; au clergé, à qui elle communiquera une généreuse détermination d'enseigner plus que jamais, à la chaire et au confessionnal, par tous les moyens opportuns, une dévotion basée sur l'inébranlable fondement de la doctrine catholique, sur une charité qui se manifeste par des sacrifices et par des œuvres. M. M.

### AUX PRIERES

Mme Théodore Blanchard, née Marie-Antoinette Nevue, décédée à Montréal.

Mme Louis Caron, née Alexina Desmarchais, décédée à Montréal.  
Dr Joseph Ducharme, décédé à Longueuil.